

Pour le CSA belge, c'est s'adapter ou disparaître

■ Créé en 1997, le régulateur du secteur audiovisuel francophone est de plus en plus contourné.

Vingt ans. Seulement, serait-on tenté d'écrire. Il est en effet assez étonnant qu'il ait fallu attendre 1997 pour que le législateur francophone dote la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une autorité administrative indépendante pour réguler les médias audiovisuels. Mais 20 ans, eu égard aux bouleversements technologiques intervenus ces dernières années (dont l'essor extraordinaire des offres TV non linéaires), c'est aussi une éternité.

Entre 1997 et 2017, les trois présidents successifs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) – Evelyne Lentzen, Marc Janssen et, depuis 2012, Dominique Vosters – n'ont pas chômé. Ils ont dû notamment batailler auprès des ministres de l'Audiovisuel successifs pour obtenir les moyens à même d'honorer leurs missions en toute indépendance. Aujourd'hui encore, Dominique Vosters ne cache pas que, face à la croissance continue du nombre d'acteurs à réguler (aux environs de 200 !) et de l'ajout progressif de nouvelles missions, "le CSA aimerait avoir un peu plus de moyens" que le budget de 2,3 millions d'euros (non indexé) et les 26 équivalents temps plein dont le régulateur dispose.

Ce qui inquiète bien davantage le président actuel du CSA, c'est de voir un nombre croissant d'éditeurs et de distributeurs de services audiovisuels, ainsi que d'opérateurs de réseau, échapper au contrôle du régulateur alors qu'ils ciblent clairement le marché francophone belge. L'actualité récente, marquée par l'arrivée de TF1 sur le marché publicitaire belge et la tentative de reprendre le contrôle sur les chaînes télé de RTL Belgique, ont révélé toutes les limites de l'autorité du CSA belge.

"Si on n'est pas assez attentif, la régulation risque de perdre de son sens."

Dominique Vosters
Président du CSA.

Dans une lettre rédigée à l'occasion des 20 ans du CSA (1), Dominique Vosters énonce le dilemme auquel le régulateur fait face aujourd'hui : s'adapter ou disparaître. "Si on n'est pas assez attentif, si on ne règle pas en particulier la question du ciblage d'audience, alors la régulation que nous exerçons risque de perdre de son sens", nous confiait-il hier. Et M. Vosters d'ajouter que, même si le CSA est "constamment sur la balle" pour faire respecter la lettre et l'esprit du décret, l'absence d'évolution de la législation à l'échelon européen mènera, purement et simplement, à l'impuissance des régulateurs. Les Google, Apple, Facebook, Amazon et autre Netflix n'auraient alors vraiment plus aucun souci à se faire... Et tant pis pour la protection des usagers francophones belges, la diversité et la pérennité de notre petit paysage audiovisuel.

P.-F.L.

→ (1) www.20anscsa.be